Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 048-214800468-20230707-2023_039-DE

République française Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 07 juillet 2023

Date de la convocation: 30/06/2023

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet le Conseil Municipal régulièrement

7

convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7

Présents: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine

ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants: 7

Représentés :

Pour : 0 Contre : 0

Abstention: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Daniel ROUSSET

Délibération 2023_039 - Objet : Délibération relative aux offres en regard des Etudes Géotechniques pour le projet d'Assainissement à Nozerolles et choix du prestataire

Considérant le projet d'assanissement pour le village de Nozerolles;

Considérant la nécessité de réaliser des études géotechniques dans le cadre du projet d'assainssement de Nozerolles;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée dudit projet et les offres réceptionnées en regard des études géotechniques. Trois entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, Monsieur le Maire présente les dossiers ainsi que le résumé réalisé par le Département sur les offres réceptionnées.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le choix du prestataire pour les études géotechniques dans le cadre du projet d'assainissement à Nozerolles.

Le Conseil Muniipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SELECTIONNE le prestataire i-terre (54 rue du Glossop, 12 100 Millau) pour un montant de 4 890.00 euros HT afin de mener les études géotechniques pour le projet d'assainissement de Nozerolles;

AUTORISE Monsieur le Maire a validé et signé les documents liés à la réalisation des études géotechniques.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Le Maire, Gérard ROUSSET

